



Fiche synthétique sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs

(établie en application de l'article L.125-5 du Code de l'Environnement et du décret 2005-134 du 15 février 2005 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers) Vu, pour être annexé à mon

Commune: St-ETIENNE-DE-CROSSEY (Isère) arrêté du Risques naturels Pour le Préfet et par délégation Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)* en date du 16/06/2004 le Secrétai monorisque prescrit appliqué par anticipation ✓ approuvé multirisques prescrit appliqué par anticipation approuvé en date du Dominique BLAIS Les risques naturels suivants ont été recensés sur la commune : Codification Caractérisation du risque Nature du risque PPR Inondation de plaine -Hauteur pouvant être importante, vitesse généralement lente. Affleurement sur sol l ou i Remontée de nappe saturé d'eau Crues des fleuves et rivières Vitesse généralement plus élevée qu'en inondation de plaine Couc **>** Crues rapides des rivières Zone humide présentant une végétation caractéristique M ou m Zones marécageuses l' ou i' Accumulation et stagnation dans une zone fermée par un obstacle (route, voie ferrée) Inondations en pied de versant Augmentation brutale du débit d'un cours d'eau avec transport de matériaux solides Crues des torrents et T ou t ruisseaux torrentiels Vouv Ruissellement sur versant Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement de G ou g Glissements de terrain matériaux plastique sur pente faible - Transport de matériaux plus ou moins fluides Solifluxion - Coulées boueuses Chute de pierres et blocs Chute d'éléments rocheux Poup Évolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tassement F ou f Effondrement -Suffosion superficiel des terrains meubles provoque par des circulations d'éau souterraines Écoulement de neige lourde ou poudreuse après rupture du manteau neigeux A ou a Avalanche Vibrations du sol cartographiées en 4 niveaux d'intensité (décret du 14 mai 1991) Séisme ~ Risques technologiques approuvé Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit en date du effet toxique effet thermique effet surpression Les risques technologiques pris en compte sont: Cartographie Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte : report du zonage règlementaire du PPR inondation sur fond IGN scan 25 Arrêtés de catastrophes naturelles Autres risques Date évènement Date parution au J.O. Risques concernés 09/11/2002 inondations et coulées de boue 06/06/2002 inondations et coulées de boue 23/08/1992 21/12/1991 06/11/1982 19/11/1982 inondations et coulées de boue tempête

^{*} toutes les pièces composant le(s) dossier(s) de PPR sont consultables en Mairie ou en Préfecture.

